



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 12/04/2016

Reçu en préfecture le 12/04/2016

ID : 033-200027068-20160407-2016_04_067-DE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2016

2016-04-067 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 1 avril 2016

L'an deux mille seize le sept avril à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Alain MAROIS , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel MILLAIRE , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Francine TREBUCHAIRE Conseillère communautaire suppléante, Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Fabienne KRIER, Sylvie BOISSEL, Francis PEJEAN, Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Philippe BUISSON, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Philippe HEFTRE pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Isabelle HARDY a été nommée secrétaire de séance

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**ATTRIBUTION DU CONTRAT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À LIBOURNE ET À COUTRAS**

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 9 septembre 2015 relatif au projet de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueils situées à Libourne et à Coutras et des terrains familiaux situés à Coutras,

Vu l'avis du comité technique de La Cali en date du 7 septembre 2015 relatif au projet de gestion déléguée des équipements d'accueil des gens du voyage à Libourne et à Coutras,

Vu la délibération n° 2015-09-123 du 22 septembre 2015 relative à l'avis du conseil sur le projet de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil situées à Libourne et à Coutras et des terrains familiaux situés à Coutras,

Vu le procès – verbal de la Commission d'ouverture des plis (COP) du 26 octobre 2015 relatif à l'ouverture des candidatures,

Vu la délibération n° 15.12.172 en date du 17 décembre 2015 actant l'infructuosité de la procédure de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueils situées à Libourne et à Coutras et des terrains familiaux situés à Coutras,

Vu l'article L.1411-8 du CGCT autorisant le recours à une procédure de négociation directe avec une entreprise déterminée, dans le cas où, après mise en concurrence, aucune offre n'a été proposée ou n'est acceptée par la collectivité publique,

Vu le rapport du Président en date du 21 mars 2016 présentant la procédure de négociation directe menée avec la société VAGO et l'économie générale du contrat,

Vu l'avis de la Commission Action Sociale d'Intérêt communautaire du 29 mars 2016,

Vu l'avis des membres de la Commission des marchés publics et des affaires juridiques en date du 30 mars 2016,

Considérant le projet de contrat de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil situées à Libourne et à Coutras et des terrains familiaux situés à Coutras,

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer, en vertu de l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sur le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public.

Les étapes de la procédure

En vertu de l'article L.1411-4 du CGCT, la CCSPL a été saisie pour avis sur le principe de la délégation. La CCSPL s'est réunie le 9 septembre 2015 et a émis un avis favorable au projet de délégation de service public,

En application de l'article L.1411-4 du CGCT et par délibération en date du 22 septembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé le principe d'une délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil situées à Libourne et à Coutras et des terrains familiaux situés à Coutras.

Conformément à la procédure fixée aux articles L.1411-1 et L.1411-5 du CGCT, un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Bulletin officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 24 septembre 2015 et dans la revue Le Moniteur, le 25 septembre 2015.

Un dossier de consultation comprenant le règlement de la consultation a été remis à chaque entreprise qui en a fait la demande.

La date et heure limites de dépôt des candidatures a été fixée au 26 octobre 2015 à 12h00.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 26 octobre 2015. La COP a constaté que trois plis sont parvenus dans les délais et concernée les sociétés suivantes :

- ACGV Services
- AQUITANIS
- VAGO.

La COP a procédé à l'ouverture des plis des candidatures. Après vérification, la COP conclut que les trois dossiers de candidatures sont complets.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 9 novembre 2015. Après vérification précise du contenu de chaque dossier de candidature et notamment de la conformité des documents aux pièces demandées dans le règlement de consultation, la COP a retenu les candidatures des entreprises suivantes :

- ACGV Services
- AQUITANIS
- VAGO.

Le 9 novembre 2015, le cahier des charges détaillant les caractéristiques des prestations a été envoyé aux candidats admis à déposer une offre.

La date et heure limites de dépôt des offres a été fixée au 10 décembre 2015 à 12h00.

Aucune offre n'a été réceptionnée.

Le Conseil communautaire a acté par délibération du 17 décembre 2015, l'infructuosité de la procédure de délégation de service public, et a autorisé le lancement d'une procédure de négociation directe pour la gestion par délégation de service public avec une entreprise déterminée, conformément à l'article L.1411-8 du CGCT.

Le 23 février 2016, un courrier d'invitation à une audition signé par Monsieur le Président de La Cali a été envoyé à la société VAGO.

Le Président de La Cali a engagé les négociations avec la société VAGO lesquelles se sont déroulées les 11 et 18 mars 2016.

Les entretiens ont porté sur :

- Le rappel du cahier des charges tel qu'il était rédigé dans le cadre de la procédure initiale,
- La présentation de la société VAGO,
- L'aspect Ressources Humaines,
- Modalité de mise à disposition des agents de La Cali,
- Les astreintes du personnel mis à disposition par La Cali,
- Présentation du personnel d'encadrement de la société VAGO affecté à la délégation,
- La mise à disposition des matériels bureautique et d'exploitation à compter de la prise d'effet de la DSP compte tenu du mode d'intégration dans les charges d'exploitation,
- Le fonctionnement du logiciel de télégestion et accès aux informations par La Cali,
- La prise en compte d'une gestion spécifiques des terrains familiaux et la problématique liées au tiers payant des aides au logement, les usagers percevront eux-mêmes leurs aides au logement,
- La fermeture pour travaux de l'aire d'accueil située à Libourne prévue courant juillet et août 2016,
- Les comptes d'exploitation prévisionnels 2016 et 2017,
- L'intéressement de La Cali compte tenu de la difficulté d'appréhender certaines charges effectives sur des aires neuves ou réhabilitées.

La durée du contrat :

Le contrat de délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil situées à Libourne et à Coutras et des terrains familiaux situés à Coutras est conclu pour une durée d'un an et 8 mois à compter du 1^{er} mai 2016 pour se terminer le 31 décembre 2017.

L'économie générale du contrat :

Pour la durée totale du contrat, soit du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2017, les éléments financiers sont les suivants :

- Dépenses 667 444,13 €
- Recettes perçues auprès des usagers 117 996,41 €
- Recettes perçues auprès des partenaires 229 069,35 €
- Contribution financière forfaitaire de La Cali 320 378,37 €.

La rémunération du délégataire se composerait donc de la perception directe des recettes ainsi que de la contribution forfaitaire de La Cali. Cette contribution s'élèverait à 130 548,08 € au titre de l'année 2016 et à 189 830,29 € au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de retenir la société VAGO comme délégataire pour la gestion des aires d'accueil situées à Libourne et à Coutras et des terrains familiaux situés à Coutras pour une durée d'un an et 8 mois à compter du 1^{er} mai 2016 pour se terminer le 31 décembre 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'affermage avec le candidat retenu et l'ensemble des documents y afférant,
- d'imputer en dépenses au budget 2016, la contribution de La Cali pour l'année d'exploitation 2016 d'un montant de 130 548,08 €.

Imputation budgétaire :

- Chapitre 011 : charges à caractère générale
- Article 611 : contrats de prestation de service
- Fonction 524: interventions sociales – autres services

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 12/04/2016

Reçu en préfecture le 12/04/2016

ID : 033-200027068-20160407-2016_04_068-DE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2016

2016-04-068 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 1 avril 2016

L'an deux mille seize le sept avril à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Alain MAROIS , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel MILLAIRE , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Francine TREBUCHAIRE Conseillère communautaire suppléante, Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Fabienne KRIER, Sylvie BOISSEL, Francis PEJEAN, Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Philippe BUISSON, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Philippe HEFTRE pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Isabelle HARDY a été nommée secrétaire de séance

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**FIXATION DES TARIFS DE REMBOURSEMENT DES FLUIDES, DU DROIT DE PLACE JOURNALIER, DU LOYER ET DU DÉPÔT DE GARANTIE**

Sur proposition de Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-président, en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage exercée par la Communauté d'agglomération du Libournais conformément à ses statuts,

Considérant le choix par la Communauté d'agglomération du Libournais de déléguer la gestion des aires d'accueil situées à Libourne et à Coutras ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs qui seront appliqués par le délégataire, tant au titre de l'usage des aires d'accueil que de celui des terrains familiaux,

Considérant l'intérêt d'une harmonisation de ces montants applicables aux équipements communautaires,

Il est proposé de fixer les tarifs concernant la distribution des fluides (eau et électricité) et les montants du droit d'usage, du loyer ainsi que du dépôt de garantie conformément au tableau ci-après.

Pour les équipements sis à Coutras, aire d'accueil et terrains familiaux, ces tarifs entreront en vigueur dès l'ouverture prévue au 1^{er} mai 2016 ;

Pour l'équipement aire d'accueil du Ruste sis à Libourne, compte tenu de la réalisation des travaux de réhabilitation prévue sur la période estivale, ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2016,

Vu l'avis de la Commission d'action sociale d'intérêt communautaire du 29 mars 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire adopte les tarifs suivants pour les aires d'accueil des gens du voyage sises à Libourne et à Coutras et pour les terrains familiaux sis à Coutras :

	Aire d'Accueil de Coutras à compter du 1 ^{er} mai 2016	Terrains Familiaux de Coutras à compter du 1 ^{er} mai 2016	Aire d'Accueil de Libourne à compter du 1 ^{er} septembre 2016
Eau	3.10 €/m ³	Néant	3,10 €/m ³
Électricité	0.15 €/Kwh	Néant	0,15 €/Kwh
Droit de place journalier pour un emplacement	2.20 €/nuit	Néant	2,20 €/nuit
Loyer mensuel	Néant	260 €	Néant
Dépôt de garantie	100 €/ par titulaire d'un emplacement	100 €/ par titulaire d'un emplacement	100 €/ par titulaire d'un emplacement

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 12/04/2016

Reçu en préfecture le 12/04/2016

ID : 033-200027068-20160407-2016_04_069-DE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2016

2016-04-069 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 1 avril 2016

L'an deux mille seize le sept avril à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Alain MAROIS , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Michel MILLAIRE , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Agnès SEJOURNET , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Francine TREBUCHAIRE Conseillère communautaire suppléante, Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

Fabienne KRIER, Sylvie BOISSEL, Francis PEJEAN, Isabelle FEYRY , Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Corinne VENAYRE pouvoir à Philippe BUISSON, Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Philippe HEFTRE pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Michel VACHER pouvoir à Michel MILLAIRE, Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

Madame Isabelle HARDY a été nommée secrétaire de séance

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE
FIXATION DES TARIFS RELATIFS À LA REFACTURATION PAR LE DÉLÉGATAIRE DES
DÉGRADATIONS COMMISES PAR LES USAGERS

Considérant la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage exercée par la Communauté d'agglomération du Libournais conformément à ses statuts,

Considérant le choix par la Communauté d'agglomération du Libournais de déléguer la gestion des aires d'accueil situées à Libourne et à Coutras ainsi que des terrains familiaux situés à Coutras,

Considérant la nécessité de fixer les montants du remboursement par composant qui seront appliqués, par le délégataire, relativement à la refacturation aux usagers des dégradations commises par ceux-ci,

Considérant l'intérêt d'une harmonisation de ces montants applicables aux équipements communautaires,

Il est proposé de fixer les tarifs concernant la refacturation, par le délégataire, aux usagers des dégradations commises.

Vu l'avis de la Commission d'action sociale d'intérêt communautaire du 29 mars 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire adopte les tarifs de refacturation d'après le tableau suivant pour les aires d'accueil des gens du voyage de Libourne et de Coutras et pour les terrains familiaux de Coutras

Bloc sanitaire	
Tuyauterie	60,00 €
Pommeau de douche	50,00 €
Chasse d'eau	200,00 €
Robinet d'évier	150,00 €
Porcelaine WC à la turque	280,00 €
Chauffe eau	330,00 €
Porte	900,00 €
Arrêt de porte	20,00 €
Serrure (complète avec poignée)	380,00 €
Barillet	50,00 €
Bac à douche	200,00 €
Mitigeur douche	145,00 €
Bac à laver (évier)	250,00 €
Éclairage bloc sanitaire	50,00 €
WC handicapé	450,00 €
Auvent toit	200,00 €
Carreaux m²	25,00 €
Brique verre	15,00 €
Graffiti, tag	15,00 €
Insalubrité des sanitaires	20,00 €
Emplacement	
Trou dans le sol	30,00 €
Étendoir	150,00 €
Compteur Eau / Électricité	870,00 €
Prise d'eau	110,00 €
Branchement eaux usées	2 100,00 €
Prise électrique	50,00 €

Adaptateur électrique	30,00 €
Extincteur	70,00 €
Trou dans le mur	150,00 €
Clé	65,00 €
Espaces Verts	
Clôtures / ml	40,00 €
Portillon	450,00 €
Pelouses dégradées / m ²	5,00 €
Arbre dégradé / U	100,00 €
Arbuste dégradé / U	50,00 €
Système pré paiement	
Système monétique	3 000,00 €
Perte badge	15,00 €
Communs	
Portail d'accès	4 500,00 €
Barrière accès	500,00 €
Panneau signalétique	300,00 €
Candélabre	2 600,00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2016
Reçu en préfecture le 12/04/2016
Affiché le 
ID : 033-200027068-20160407-2016_04_069-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libourmais

Envoyé en préfecture le 12/04/2016

Reçu en préfecture le 12/04/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160407-2016_04_069-DE